

# purorrelato

## RÈGLEMENT

### Première - Participants

1. Pourra aspirer au prix toute personne physique de plus de 18 ans de quelconque nationalité et résident dans quelconque pays. Vous ne devez en aucun cas avoir de relation de travail et/ou professionnelle avec le Consortium Casa África, ni avec une autre institution qui le compose (le ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, le gouvernement autonome des Canaries et la mairie de Las Palmas de Gran Canaria).
2. Trois micro-nouvelles maximum par auteur seront acceptées.

### Deuxième - Thème

Le thème est libre même si les micro-nouvelles doivent avoir un lien avec l'Afrique. L'histoire peut se dérouler sur ou en dehors du continent et son degré de relation avec l'Afrique peut aller d'un simple détail au protagonisme total.

### Troisième - Conditions que doivent remplir les micro-nouvelles

1. Les micro-nouvelles doivent être originales, inédites et ne doivent pas avoir été récompensées ni être en attente de résultats d'autres concours. Les participants devront garantir que les micro-nouvelles présentées ne sont pas soumises à des droits de tiers et ils seront responsables de toute réclamation pouvant être formulées les concernant.
2. Les micro-nouvelles pourront être présentées dans une des langues suivantes : espagnol, anglais, français ou portugais.
3. Chaque micro-nouvelle devra contenir maximum 1 400 caractères, titre non compris.

### Quatrième - Envoi des micro-nouvelles et des documents

1. Les micro-nouvelles seront présentées à travers le formulaire en ligne habilité sur le site [www.casafrika.es](http://www.casafrika.es). Les auteurs participant devront joindre une copie de leur carte nationale d'identité, de leur passeport ou de leur carte de résident à la dernière étape du formulaire.
2. La participation sera ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 14h00 (heure espagnole). Les micro-nouvelles reçues en dehors de cette période ne seront pas admises.

# purorrelato

## **Cinquième - Composition du jury, fonctionnement et critères d'évaluation**

Le jury sera composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 7 membres, tous experts de prestige reconnu en littératures africaines, sélectionnés par le consortium Casa África. La composition du jury sera communiquée après la publication des résultats.

## **Sixième - Résultats du jury**

1. Casa África rendra public la décision des prix avant le 1<sup>er</sup> août 2013. Les résultats du jury seront publiés sur le site de Casa África (<http://www.casaffrica.es>) et sur les réseaux sociaux où Casa África est présente.
2. Les résultats du prix seront sans appel, réservant dans tous les cas à Casa África la faculté de déclarer le prix sans attribution.

## **Septième - Prix**

1. Un premier prix doté de 500 euros sera remis. Le montant du gain sera soumis à la législation fiscale espagnole en vigueur au moment de son paiement, indépendamment du pays de résidence fiscale de l'auteur qui sera désigné lauréat. Le lauréat pourra recevoir son gain par virement bancaire ou par un service d'envoi d'argent. Les frais de l'opération seront supportés par le destinataire.
2. Le deuxième et le troisième prix recevront un chèque cadeau d'une valeur de 100 € offerts par la librairie Canaima et destiné à un achat sur leur boutique en ligne.
3. Les lauréats de ces trois catégories recevront chacun un lot de livres de la Collection Littérature Casa África.
4. Les 50 meilleures micro-nouvelles sélectionnées par le jury feront partie d'une publication numérique éditée par Casa África. Des écrivains au prestige reconnu participeront à cette édition numérique, dont des auteurs africains qui ont participé à la Collection Littérature Casa África et au programme Lettres africaines de Casa África.
5. Les auteurs sélectionnés autorisent et cèdent à Casa África les droits nécessaires pour élaborer l'édition électronique des micro-nouvelles sélectionnées et la diffuser sur le site Internet de Casa África et d'autres plateformes. Lesdits auteurs ne recevront, à ce titre ni à aucun autre, aucune rétribution financière, à l'exception des trois micro-nouvelles gagnantes qui recevront les prix stipulés dans le point 1 de cette septième règle.

# purorrelato

## **Huitième - Acceptation du règlement**

La participation au concours, à travers l'envoi du formulaire en ligne pour aspirer aux prix, implique la connaissance et l'acceptation du règlement du présent concours, ainsi que l'acceptation des décisions de Casa África pour ledit concours qui seront sans appel.

## **Neuvième - Protection des données**

Les candidats et participants au concours sont informés et autorisent que les informations personnelles fournies lors de l'inscription, sans lesquelles la participation n'est pas possible, seront intégrées à un fichier automatisé, propriété du Consortium Casa África, et qu'elles seront utilisées afin de permettre leur participation au concours.

## **Dixième - Notifications**

Conformément aux dispositions de l'art. 59.6.b) de la loi espagnole 30/1992, toutes les décisions adoptées par Casa África dans le cadre du présent concours, y compris les résultats des prix, seront communiquées aux intéressés à travers leur publication sur le site Internet du consortium ([www.casaffrica.es](http://www.casaffrica.es)) ; cette publication remplace la notification individuelle à chacun des intéressés.

## **Onzième - Droit d'exclusion**

Le Consortium Casa África se réserve le droit d'éliminer et exclure du concours les participants dans les cas suivants :

- Lors d'une inscription avec des informations fausses. La vérification des informations pourra être exigée aux participants à cet effet.
- En cas de manipulation, frauduleuse ou déloyale, de quelque façon que ce soit, de leur participation au concours.
- Si le jury considère que les micro-nouvelles ne correspondent pas au thème demandé ; qu'elles comportent des éléments pouvant, de quelque façon que ce soit, être considérés comme contraires aux droits fondamentaux et aux libertés publiques ; qu'elles induisent, incitent ou encouragent à des actions délictuelles, dénigrantes, violentes ou, d'une manière générale, contraires à la loi ou à l'ordre public ; qu'elles sont protégées par tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers et que le participant n'a pas obtenu au préalable l'autorisation nécessaire de la part des titulaires ; qu'elles portent atteinte au droit à l'honneur, au respect de la vie privée et familiale, ou à la propre image des

# purorrelato

personnes; qu'elles sont susceptibles de constituer une forme de publicité ou qu'elles contiennent des éléments pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau, du système ou des équipements informatiques.

- Si le présent règlement n'est pas respecté, de quelque façon que ce soit.

## **Clause exonératoire de responsabilité**

Le Consortium Casa África se désengage de toute obligation et ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de la part du participant de la propriété intellectuelle, industrielle ou relative à l'image, et il n'assumera aucune responsabilité pouvant être liée au non-respect total ou partiel du présent règlement par les participants au concours.